



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

2^e séance plénière

Mardi 5 septembre 2000, à 17 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Holkeri. (Finlande)

La séance est ouverte à 16 h 50.

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Élection du Bureau des grandes commissions

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres que les représentants suivants ont été élus Présidents des six grandes commissions de l'Assemblée générale et sont, en conséquence, membres du Bureau pour la cinquante-cinquième session :

Première Commission : M. U Mya Than
(Myanmar)

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) :
M. Matia Mulumba Semakula Kiwanuka
(Ouganda)

Deuxième Commission : M. Alexandru Niculescu
(Roumanie)

Troisième Commission : Mme Yvonne Gittens-Joseph
(Trinité-et-Tobago)

Cinquième Commission : M. Gert Rosenthal
(Guatemala)

Sixième Commission : M. Mauro Politi (Italie)

Je félicite les Présidents de leur élection.

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Élection des Vice-Présidents de l'Assemblée générale

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 31 du Règlement intérieur, nous allons maintenant procéder à l'élection des vice-présidents de l'Assemblée générale.

Tous les membres de l'Assemblée générale sont éligibles, sauf ceux qui sont déjà représentés au Bureau, à savoir les pays dont les représentants ont été élus à la présidence de l'Assemblée générale ou à la présidence des grandes commissions.

Conformément aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe à la résolution 33/138, les 21 Vice-Présidents de l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session seront élus conformément à la répartition suivante :

- a) Six représentants d'États d'Afrique;
- b) Cinq représentants d'États d'Asie;
- c) Un représentant d'un État d'Europe orientale;
- d) Trois représentants d'États d'Amérique latine et des Caraïbes;
- e) Un représentant d'États d'Europe occidentale et autres États; et
- f) Les représentants des cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

Conformément au paragraphe 16 de l'annexe VI du Règlement intérieur, il n'est pas procédé à l'élection au scrutin secret des vice-présidents de l'Assemblée générale lorsque le nombre des candidats correspond au nombre des sièges à pourvoir. Nous allons procéder de cette manière.

Je vais à présent donner lecture des noms des candidats proposés :

États d'Afrique : Burkina Faso, Comores, Gabon, Guinée, Mozambique, Tunisie.

États d'Asie : Bhoutan, Koweït, Maldives, Ouzbékistan, Yémen.

États d'Europe orientale : Bélarus.

États d'Amérique latine et des Caraïbes : El Salvador, Haïti, Suriname.

États d'Europe occidentale et autres États : Turquie.

Étant donné le nombre des candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir pour chaque région, je déclare ces candidats élus, qui s'ajoutent aux représentants des cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

Les États suivants ont donc été élus à la vice-présidence de l'Assemblée générale : Bélarus, Bhoutan, Burkina Faso, Chine, Comores, El Salvador, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Gabon, Guinée, Haïti, Koweït, Maldives, Mozambique, Ouzbékistan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suriname, Tunisie, Turquie et Yémen.

Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter les États qui ont été élus vice-présidents de l'Assemblée générale.

Avec les Présidents des six grandes commissions et les 21 Vice-Présidents élus, le Bureau de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale est maintenant dûment constitué, conformément à l'article 38 du Règlement intérieur.

La première séance du Bureau aura lieu le mercredi 6 septembre 2000, à 20 heures.

Lettre du Président du Comité des conférences (A/55/312)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant examiner le document A/55/312 qui contient le texte d'une lettre, datée du 16 août 2000, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Comité des conférences. Comme les membres le savent, l'Assemblée générale décide, au paragraphe 7, section 1 de la résolution 40/243, qu'aucun des organes subsidiaires de l'Assemblée générale ne peut se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant la partie principale d'une session ordinaire de l'Assemblée, si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci.

Comme l'indique la lettre que je viens de mentionner, le Comité des conférences recommande que l'Assemblée générale autorise notamment le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, ainsi que le Groupe de travail sur le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, à se réunir pendant la partie principale de la cinquante-cinquième session.

Ayant été informé par le Secrétariat que les réunions de ces deux organes subsidiaires commenceront dès le début de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve la recommandation du Comité des conférences au sujet de ces deux organes subsidiaires?

Il en est ainsi décidé.

Organisation des travaux de l'Assemblée générale : le Sommet du millénaire des Nations Unies

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de lever la séance, je voudrais rappeler brièvement un certain nombre de questions d'organisation relatives au Sommet du millénaire des Nations Unies qui, au titre du point 61 b) de l'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session, aura lieu du 6 au 8 septembre 2000, conformément aux résolutions 53/202 du 17 décembre 1998, 54/254 du 15 mars 2000, 54/261 du 10 mai 2000 et 54/281 du 11 août 2000 de l'Assemblée générale.

Le Sommet se compose de six séances plénières, sur la base de deux séances par jour, ainsi que de quatre débats en tables rondes interactives. Les séances plénières du matin se tiendront de 9 heures à 13 heures et celles de l'après-midi de 15 heures à 18 heures.

Lors de la séance d'ouverture, demain matin, les premiers orateurs seront les deux coprésidents du Sommet du millénaire, le Secrétaire général et le Chef d'État du pays hôte de l'Organisation. Dans le but de permettre à tous les orateurs du Sommet du millénaire de prendre la parole, les déclarations ne devront pas dépasser cinq minutes.

Pour ce qui est des quatre tables rondes, la table ronde prévue le mercredi 6 septembre, de 15 heures à 18 heures, sera présidée par S. E. M. Goh Chok Tong, Premier Ministre de la République de Singapour.

La table ronde prévue de 10 heures à 13 heures le jeudi 7 septembre sera présidée par S. E. M. Aleksander Kwasniewski, Président de la République de Pologne.

La table ronde prévue de 15 heures à 18 heures le jeudi 7 septembre sera présidée par S. E. M. Hugo

Rafael Chávez Frías, Président de la République bolivarienne du Venezuela.

Et la table ronde prévue de 10 heures à 13 heures le vendredi 8 septembre sera présidée par S. E. M. Abdelaziz Bouteflika, Président de la République algérienne démocratique et populaire.

J'informe également les membres que les tables rondes se tiendront dans les salles de conférence 5 et 6, au niveau du jardin. Chaque chef d'État, de gouvernement ou de délégation participant aux tables rondes pourra être accompagné de deux conseillers.

Les représentants et observateurs accrédités qui ne participent pas aux tables rondes pourront suivre les débats des tables rondes par télévision à circuit fermé dans la salle annexe, c'est-à-dire la salle de conférence 3.

Je rappelle aux États Membres que le drapeau de Tuvalu sera hissé lors d'une cérémonie qui aura lieu en face de l'entrée des délégués immédiatement après cette séance.

La séance est levée à 17 h 5.